

AMAP Le panier vanvéen

CONTRAT PAIN n°1/2024

Le producteur Benoît PAPILLAULT (SASU « FAIRE SON PAIN BIO » au capital de 5000 € - RCS Evry 880 795 166) propose une offre de **pain bio au levain naturel** à chaque distribution de l'AMAP.

Mode de production :

Le pain proposé ne contient pas de levure boulangère, mais uniquement du levain naturel. Cela améliore sa digestibilité et sa conservation (une semaine typiquement). L'ensemble des ingrédients est bio (farines, graines). Du gros sel de Guérande est utilisé. Il est proposé sous forme d'une **boule de 500 g**.

Termes du contrat :

Par ce contrat d'achat, l'adhérent s'engage par sa commande pour **21, 23 ou 43 distributions à compter du 09/01/2024**

Désistement :

En cas d'impossibilité de se rendre à une distribution, l'adhérent s'engage à trouver une personne pour prendre sa commande ou prévenir le référent s'il renonce à cette commande. A la fin de chaque distribution, toute commande non récupérée sera distribuée aux membres présents.

Rupture du contrat :

En cas de changement de situation empêchant l'adhérent de poursuivre son contrat, ce dernier s'engage à faire le maximum pour trouver une personne pouvant reprendre son contrat afin de préserver le soutien apporté au producteur.

Calendrier prévisionnel des distributions :

Distributions semaine impaire (23 distributions) :

Janvier 2024 : 16/01, 30/01	Février 2024 : 13/02, 27/02	Mars 2024 : 12/03, 26/03
Avril 2024 : 09/04, 23/04	Mai 2024 : 07/05, 21/05	Juin 2024 : 04/06, 18/06
Juillet 2024 : 02/07, 16/07, 30/07	Août 2024 : 13/08, 27/08	Septembre 2024 : 10/09, 24/09
Octobre 2024 : 08/10, 22/10	Nov. 2024 : 05/11, 19/11	Décembre 2024 : 03/12, 17/12, 31/12

Distributions semaine paire (21 distributions) :

Janvier 2024 : 09/01, 23/01	Février 2024 : 06/02, 20/02	Mars 2024 : 05/03, 19/03
Avril 2024 : 02/04, 16/04, 30/04	Mai 2024 : 14/05, 28/05	Juin 2024 : 11/06, 25/06
Juillet 2024 : 09/07, 23/07	Août 2024 : 06/08, 20/08	Septembre 2024 : 03/09, 17/09
Octobre 2024 : 01/10, 15/10, 29/10	Nov. 2024 : 12/11, 26/11	Décembre 2024 : 10/12, 24/12

Contacts :

Producteur : benoit@fairesonpainbio.fr / Référente pain : v.duchesne@gmail.com

Prix et Mode de règlement : 4 formules sont proposées :

- la formule « Complet » : un pain complet, pétri à la main, à chaque distribution
- la formule « Graines » : un pain aux graines à chaque distribution
- la formule « Découverte » : un pain parmi **pain lin-courge**, au seigle, au sarrasin, à la châtaigne, complet, à l'épeautre.
- la formule « Brioche » : une brioche au levain à chaque distribution

Le présent contrat est à transmettre par mail au producteur et en copie la référente pain. Règlement par virement (compte FAIRE SON PAIN BIO **IBAN FR76 2157 0000 0120 0017 0037 390** BIC STFEFR21XX banque La Nef) ou chèque à l'ordre de FAIRE SON PAIN BIO.

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Courriel :

Tel :

Mode de règlement : Virement Chèque

Fréquence : 1 fois 4 fois

Formule	Prix unitaire	Quantité		Sous-total		
		Semaine impaire	Semaine paire			
« Complet » (500g)	3,20 €	<input type="text"/>	73,60 €	<input type="text"/>	67,20 €	<input type="text"/>
« Graines » (500g)	3,50 €	<input type="text"/>	80,50 €	<input type="text"/>	73,50 €	<input type="text"/>
« Découverte » (500g)	4,00 €	<input type="text"/>	92,00 €	<input type="text"/>	84,00 €	<input type="text"/>
« Brioche au levain » (300g)	5,00 €	<input type="text"/>	115,00 €	<input type="text"/>	105,00 €	<input type="text"/>
					Total TTC	<input type="text"/>

Fait à

Le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :